

Obligation de formation continue

Directives pour spécialistes Pallas, assistants spécialistes Pallas et TiS (spécialistes en combinaison de protection)

La reconnaissance en tant que spécialiste Pallas ou assistant spécialiste Pallas est confirmée par la participation, tous les deux ans, à un cours de formation continue, et une formation continue interne à Pallas est obligatoire tous les quatre ans

Les hommes TiS doivent fournir tous les 2 ans une attestation d'une spécialiste Pallas, et participer tous les 4 ans à une formation continue Pallas interne.

- Pallas offre une large palette de formations continues, sous la forme de modules de consolidation, de cours de formation continue et de modules spéciaux.
- Pallas offre également des formations continues d'une demi-journée. Afin de répondre aux exigences de formation continue de Pallas, il est nécessaire de participer à un minimum de cinq à six heures de formation continue.
- Des formations continues externes spécifiques à l'AD sont aussi reconnues. Afin de faire valider la reconnaissance, la confirmation peut être soumise au secrétariat.
- Néanmoins, la participation à une formation continue Pallas est obligatoire tous les quatre ans.
- Si un/une spécialiste Pallas ne fait aucune formation continue pendant 2 ans, l'obligation de formation continue n'est pas réalisée. Lors des 6 années suivantes, la reconnaissance peut être réactivée par la participation à une formation continue Pallas.
- Si ce délai est également dépassé, la reconnaissance peut être obtenue à nouveau en étant assistant-e lors d'un cours d'autodéfense Pallas et en participant à une formation continue Pallas.
- Les spécialistes de Pallas âgés de plus de 60 ans sont dispensés de cette obligation.
- **Expertes et Experts**
D'ancien-ne-s expert-e-s sont libérés de l'obligation de formations continues internes.
- Les formations continues externes spécifiques à l'AD sont toujours requises pour les ancien-ne-s expert-e-s. Nous vous prions de les annoncer au secrétariat.

Sans reconnaissance valable, les cours Pallas ne peuvent pas être donnés et les annonces de cours d'autodéfense ne peuvent pas être publiées sur la homepage.